

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18h30

PROCES-VERBAL No 382

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, présidente, Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, André GIRARDIN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Gautier RAUSIS et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mathurin RAMU, Stéphane TODESCO
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion
 - a) Développement durable – collecte et recyclage des masques jetables
 - b) Développement durable – installation de nichoirs sur la commune de Dardagny pour lutter contre les chenilles processionnaires
 - c) Urbanisme-Aménagement – proposition d’installation de jeux à la salle polyvalente
6. Proposition de l’exécutif
 - a) Délibération
 - 1) Ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire 2021 pour un amortissement complémentaire
7. Propositions des Conseillers municipaux
 - a) Délibération
 - 1) Entretien-Sport – D2021-16 : règlement pour les subventions sports
 - b) Motions
 - 1) Développement durable – M2021-09 : pour une réduction de la pollution lumineuse
 - 2) Développement durable – M2021-10 : Dardagny, commune bio
 - c) Questions orales et écrites
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers

La présidente ouvre la séance. Elle rappelle que le public n’a pas le droit de se manifester durant la séance.

La présidente présente ses excuses pour le délai d’envoi de la délibération concernant l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire 2021 pour un amortissement complémentaire dont le traitement est prévu au point 6a, mais il a fallu faire une analyse pour savoir si un tel amortissement pouvait être réalisé. Il se trouve que, pour que cela puisse être fait en 2021, il fallait absolument soumettre cet objet au Conseil municipal en décembre 2021 au plus tard. C’est la raison pour laquelle **la présidente** a accepté de l’ajouter à l’ordre du jour après coup.

Concernant le point 5c et la proposition d’installation de jeux à la salle polyvalente, puisque le procès-verbal de commission n’a pas encore été validé par celle-ci et que le rapport de conclusion en fait mention, le président de la commission a souhaité que ce point soit retiré de l’ordre du jour. Ce rapport sera donc soumis ultérieurement au Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité par 11 voix pour.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale qu'une séance des présidents de commission aura lieu avant la séance du Conseil municipal du 9 février 2022. Elle peut aussi annoncer que Mme Röthlisberger Couillaud a accepté sa nouvelle fonction de conseillère municipale. Sa prestation de serment aura lieu en février 2022.

La présidente souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes et, pour les plus chanceux, de bonnes vacances.

3. Communications et propositions de la Mairie

Mme Zoller remercie les personnes qui étaient présentes pour l'installation des décorations de Noël.

- Mme Zoller a parlé avec M. Marti par rapport à la délibération sur la cession de terrain. Celui-ci va donc prendre langue avec son notaire pour voir quelles sont les possibilités pour ne pas léser la commune. Il a bien compris l'inquiétude du Conseil municipal. Mme Zoller reviendra vers le Conseil municipal quand M. Marti aura fait des propositions.
- Les jeux de l'école et des immeubles de La Plaine sont en cours d'installation. Il reste encore du terrassement à faire, mais le paysagiste a eu malheureusement le COVID. La météo rendait aussi l'installation un peu compliquée. Une fois que le temps sera plus adéquat et que le paysagiste pourra reprendre le travail, il pourra poser les dalles et terminer le montage. Ensuite, Mme Zoller fera revenir l'entreprise Fuchs Thun AG pour valider le montage de ces jeux et faire avec elle le contrat de maintenance qui a été budgété par la commission.
- Des travaux ont été effectués via Transvoirie sur les tambours des containers enterrés à la route de La Plaine 88, à la route du Mandement 520 et au chemin du Rail. Il y a également eu des travaux sur le sécuromat (la plateforme qui ferme l'emplacement quand la benne est sortie de son socle). Sur certains sites, ce tapis ne se mettait pas en place et il y avait donc un danger potentiel pour les personnes pouvant se trouver aux alentours. Ces travaux ont été effectués à la rue d'Essertines 11, à la route du Mandement 520 et à la route de La Plaine 76. Enfin, des travaux ont été réalisés sur les colonnes d'introduction de déchets à la route du Mandement 545. Cela fait partie d'une série de travaux qui avaient été demandés et d'un état des lieux demandés à Transvoirie sur tous ces écopoints qui ont maintenant dix ans. Il y aura certainement encore une suite à donner, mais la commune pouvait se permettre de faire ces travaux cette année.
- Les travaux au CHAD ont commencé. Au bâtiment A (celui qui est le plus proche du village de Dardagny), les travaux d'étanchéité ont été refaits. Par contre, il n'y a pas eu besoin de changer d'OSB. C'est donc déjà une bonne nouvelle de savoir que ce pan de toit n'est pas aussi catastrophique qu'on aurait pu le croire. En tout cas, à ce stade, il n'y a pas eu de mauvaise surprise. Les échafaudages sur le bâtiment B ont commencé à être installés de sorte que Solstis puisse enlever les panneaux sur ce bâtiment. Ainsi, l'entreprise Duraffourd pourra effectuer les travaux d'étanchéité sur ce bâtiment dès la rentrée. Pendant ce temps, Solstis pourra remettre les panneaux sur le bâtiment A. Cela sera une autre histoire pour le bâtiment B parce qu'il faut faire des platelages à l'intérieur pour que les gens puissent travailler depuis l'intérieur des cellules. Cela va démarrer en début d'année prochaine. Mme Zoller relève que, pour le moment, le planning et le budget sont tenus.

Un travail avait commencé avec le groupe de travail du cimetière (Mme Monney et M. Guyot) et le bureau d'études Oxalis. Celui-ci n'a malheureusement pas donné satisfaction. Il y a eu beaucoup de travail pour produire pas grand-chose et les honoraires prenaient l'ascenseur. Avant de se retrouver dans une situation inacceptable et après discussion avec l'exécutif, il a donc été décidé de résilier le mandat d'Oxalis. Ils ont ainsi confié le mandat au deuxième bureau prévu sur la liste de la commission, à savoir le bureau Henchoz, qui est largement plus constructif. Celui-ci a notamment montré des projets sur lesquels il travaille.

La commune se fait aussi accompagner par un assistant maître d'ouvrage qui assurera le suivi jusqu'à l'exécution du projet. Le programme reste le même avec un réaménagement du cimetière, la création d'espaces intimes, un jardin du souvenir, un columbarium et le fait de replanter l'alignement des tilleuls. Le programme et le planning restent les mêmes. Le bureau va proposer un phasage en disant quelles sont les priorités, mais la commune pourra peut-être amener d'autres choses en fonction des exhumations de tombes qui se feront dans les 10 ou 30 prochaines années. La commune recevra une proposition de projet à la fin janvier et **Mme Zoller** invitera le groupe de travail à assister à cette présentation. Le bureau Henchoz a précisé qu'il proposera deux projets pour avoir une présentation ensuite au Conseil municipal en mars, au plus tard, pour s'assurer d'avoir un début des travaux qui ait lieu en septembre.

Mme Zoller souhaite à tout le monde un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et de belles vacances pour celles et ceux qui pourront en profiter.

Mme Bovy signale que Dardagny a rejoint le cercle fermé des plus beaux villages suisses, ce dont la presse s'est faite l'écho. C'est ainsi le premier village du canton de Genève à figurer dans ce palmarès. Il y aura ainsi une page d'information dans le prochain journal par le comité des beaux villages suisses.

- La commune a reçu un pressoir qui a été installé par des mécènes. L'exécutif a adressé ses remerciements pour ce cadeau, mais il n'y a pas d'engagement de la commune à ce sujet.
- Le 24 novembre la Mairie a reçu le courrier suivant :

« Colette Hayoz,
14 chemin de Chafalet
1283 Dardagny

Essertines, le 17 novembre 2021,

Madame le Maire, Chère Anne,
Mesdames les Adjointes, Chères Laure et Émilienne,

Je donne suite à nos récents échanges et vous confirme que j'ai décidé d'offrir à la commune de Dardagny l'une de mes œuvres, à savoir une statue en bronze qui répond au nom d'Olga. Olga a veillé sur notre propriété du sud de la France pendant 26 ans. Il est temps pour nous de nous séparer de ce lieu, tout en prenant soin d'assurer longue et belle vie à Olga. Et c'est tout naturellement que j'ai pensé à Dardagny où Olga a pris forme dans mon atelier du chemin de la Côte.

Olga a l'habitude de la compagnie des cris de joie des enfants et des discussions à bâtons rompus des adultes. C'est pourquoi elle se verrait bien dans les alentours du château, pourquoi pas sur un des murets des jardins ? Cette suggestion ne doit pas être comprise comme une injonction, mais je dois à la vérité de préciser que mon souci essentiel est d'assurer la sécurité de cette statue. À cet égard, mon souhait est qu'elle ne soit pas installée dans un lieu isolé, facile d'accès pour les personnes mal intentionnées. Je suis touchée par l'accueil enthousiaste que vous avez manifesté à l'idée d'accueillir Olga parmi vous.

Au plaisir d'une prochaine rencontre, meilleurs messages

Colette Hayoz ».

Mme Bovy prendra contact avec l'office du patrimoine et des sites et la commission des monuments et sites pour se mettre d'accord sur l'endroit où cette statue peut être installée.

- **Mme Bovy** rappelle que la raclette des aînés aura lieu le 29 janvier dès 9h00 à la salle polyvalente.
- **Mme Bovy** adresse un joyeux Noël à tout le monde.
- **Mme Hutin Zumbach** signale que la commune a reçu de l'État l'autorisation pour l'installation des bacs à fleurs et des potelets à La Plaine. Ceux-ci devraient donc être posés au début janvier.
- Il a fallu annuler la fête de l'Escalade alors qu'il y avait au minimum 300 personnes inscrites via les écoles. En effet, vu le contexte, il aurait fallu gérer des histoires de pass COVID et autres. Après des contacts avec la directrice et les enseignants de Dardagny, **Mme Hutin Zumbach** a senti pas mal de tensions et d'inquiétudes par rapport à cette situation. Finalement, la décision a donc été prise d'annuler. Après discussions avec la directrice, il a tout de même été possible d'organiser, avec les élèves de l'école de Dardagny, le cassage de la grande marmite réalisée par Christophe Berger. Ensuite l'exécutif, l'APE et les enseignantes ont réalisé de petits sachets pour que chaque enfant puisse en prendre un morceau avec lui, éventuellement le partager à la maison ou le manger sur le trajet de retour à la maison. Les enfants étaient enchantés et cela a pu avoir lieu sous un soleil radieux.
- Concernant le radar pédagogique en face de l'école de La Plaine, sa mise en place est imminente. On espère que cela pourra être fait de manière fixe pour la rentrée de janvier.
- **Mme Hutin Zumbach** souhaite à tout le monde de bonnes fêtes.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

M. Guyot a une question sur la résolution adoptée par la FASE. Il comprend que le problème provient de la non-inclusion des partenaires sociaux et des associations dans cette phase transitoire de transfert de compétences entre l'État et les communes. Il aimerait savoir s'il y a plus d'informations à propos de cela et comment il se fait que les partenaires sociaux n'aient pas été contactés.

M. Rausis indique que la question dépasse les compétences et les connaissances du président de la commission scolaire. Il s'agit de discussions entre le canton et les communes sur des transferts de charges et de compétences. **M. Rausis** n'a pas beaucoup d'informations que ce qui a été transmis dans cette résolution.

Mme Hutin Zumbach signale que l'assemblée de l'ACG du 22 décembre 2021 portera notamment sur ce sujet. Ce sont des échanges entre les communes, l'État et la FASE. Cela étant, au sein de la FASE, c'est manifestement aussi assez tendu et assez compliqué. Concernant l'organisation de la FASE, **Mme Hutin Zumbach** n'a pas plus d'informations à donner non plus. Il va déjà falloir que les communes arrivent à faire ce transfert de manière à ce que cela fonctionne à l'interne.

Mme Zoller ajoute que ce transfert aux communes est lié au projet de transfert de charges de l'État aux communes pour un total de 90 millions de francs. Comme les communes sont contre le projet d'écritage, qui, s'il passe, va rendre les communes riches plus pauvres que les communes pauvres aujourd'hui, il fallait trouver un consensus sur des tâches que les communes puissent reprendre pour « soulager » les finances de l'État. Le projet pouvant correspondre à un transfert de charges est celui du transfert de la FASE du canton aux communes. Cela représente 24 millions de francs. On n'est donc toujours pas aux 90 millions de francs, mais c'est le projet sur lequel les communes et l'État doivent travailler, sinon on passera à l'écritage. D'ailleurs, ce n'est pas parce que les communes acceptent le transfert

de la FASe, qu'on ne passera peut-être pas à l'écrêtage.

Mme Hutin demande si le relevé du radar pédagogique, mentionné dans le procès-verbal du mois de septembre de la commission sécurité, sera présenté aux conseillers municipaux.

Mme Hutin Zumbach signale que ce relevé sera mis à disposition sur CMNET pour permettre aux conseillers municipaux de le consulter.

M. Bodenmann précise que ce relevé a permis de constater qu'il y a très peu de violations de la limitation de vitesse. La vitesse la plus élevée enregistrée était, sauf erreur, de 79 km/h à 04h00. Globalement, il y avait 4 % de violation de la limitation de vitesse à 40 km/h dans le sens de la montée et 7 à 8 % dans le sens de la descente, mais il s'agissait de vitesses inférieures à 60 km/h pour la plupart. Par ailleurs, on s'est aperçu que 50 % des véhicules respectaient déjà le 30 km.

5. Rapports de conclusion

a) Développement durable – collecte et recyclage des masques jetables

Mme Vanoncini rappelle que le Conseil municipal avait accepté l'achat d'un carton de collecte de masques usagers pour permettre de les recycler au lieu de les incinérer. Celui-ci a été placé à l'entrée du château. Il n'est pas encore plein, mais il rencontre un certain succès. De ce fait, la commission souhaite, vu le prix bas du dispositif et le fait que le budget restant pour la commission développement durable est suffisant en 2021, proposer d'en acquérir un deuxième pour pouvoir l'utiliser à la salle polyvalente et le déplacer si nécessaire ailleurs, par exemple lors d'événements, s'il est possible d'en organiser.

Le rapport de conclusion de la commission du développement durable du 17 novembre 2021, sur la collecte et le recyclage des masques jetables, est approuvé à l'unanimité, par 11 voix pour.

b) Développement durable – installation de nichoirs sur la commune de Dardagny pour lutter contre les chenilles processionnaires

M. Guyot fait savoir que les chenilles processionnaires sont établies dans la commune. Celles-ci ont bien entendu le droit d'exister, mais le problème vient du fait que, si on est en contact avec elles, elles peuvent devenir dangereuses (elles peuvent occasionner des problèmes oculaires, des problèmes respiratoires, des allergies, etc.) pour les humains et les animaux domestiques. De plus, ces chenilles affaiblissent et altèrent la croissance des arbres, notamment les pins et les chênes. La commission développement durable aimerait pallier à ce problème en procédant à une démarche durable et écologique.

Sur la base des connaissances actuelles, la commission développement durable aimerait engager une lutte biologique préventive. Elle veut ainsi favoriser, via l'installation de nichoirs, la nidification des oiseaux migrateurs qui mangent ces chenilles. Le groupe de travail composé de M. Van Loon et M. Ramu ont ainsi procédé à un balisage des lieux où ces chenilles sont retrouvées et pourraient être en contact avec les promeneurs et les animaux domestiques et trois lieux ont été retenus, à savoir le parking de l'église de La Plaine, le parking de la salle polyvalente et le parking qui se trouve juste avant la frontière avec la France en direction de Saint-Jean-de-Gonville. Ce projet est chiffré à Fr. 414.- et il sera pris sur le budget de la commission de développement durable. Pour tous ces éléments, la commission recommande au Conseil municipal d'approuver ce rapport de conclusion.

Le rapport de conclusion de la commission du développement durable du 25 novembre 2021, sur l'installation de nichoirs sur la commune de Dardagny pour lutter contre les chenilles processionnaires, est approuvé à l'unanimité, par 11 voix pour.

c) Urbanisme-Aménagement – proposition d'installation de jeux à la salle polyvalente

Ce point est annulé.

6. Proposition de l'exécutif

a) Délibération

1) Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 pour un amortissement complémentaire

L'entrée en matière sur l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 pour un amortissement complémentaire est approuvée à l'unanimité par 11 voix pour.

Mme Hutin aimerait avoir des explications sur le point 4 de cette délibération.

M. Wyss explique que ce crédit budgétaire supplémentaire ne sera utilisé qu'en cas de boni suffisant à la fin de l'exercice en question. Du coup, ce crédit sera inévitablement couvert soit par des produits supplémentaires à ceux budgétés, soit par des économies sur des comptes où elle n'aura pas dépensé tout le budget.

Délibération

Vu l'excédent estimé sur les comptes d'exploitation 2021 ;

Vu la volonté du Conseil municipal de réduire la durée d'amortissement de certains investissements en vue des travaux futurs prévus dans la commune ;

Vu les explications données par la mairie en cours d'année et lors de cette séance ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- 1) De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux d'assainissement du village de Dardagny pour un montant de Fr. 261'000,- dans les comptes de l'exercice 2021 ;
- 2) De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 72.383 « amortissements complémentaires, aménagement des eaux PA » ;
- 3) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 261'000,- ;
- 4) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

7. Propositions des Conseillers municipaux

a) Délibération

1) Entretien-Sport – D2021-16 : règlement pour les subventions sports

L'entrée en matière sur la délibération D2021-16, concernant le règlement pour les subventions sports, est acceptée à l'unanimité par 11 voix pour.

La présidente demande aux conseillers municipaux souhaitant proposer un amendement de le faire en mentionnant l'article et l'alinéa concernés et en formulant une phrase complète.

M. Guyot a juste une petite correction à signaler. À l'article 6, alinéa 2, il est marqué que « les autres subventions ou formes de subvention sont attribuées par la commune de Dardagny ou un utre commune ». Il imagine qu'il faut lire « ou une autre commune ».

Mme Vanoncini note, par rapport à l'article 5, alinéa 1, lettre c, que le Conseil municipal avait évoqué la question de savoir si la liste des membres actifs pouvait être transmise au regard de la protection des données. Elle aimerait savoir si la question a été étudiée. Par ailleurs, elle signale que, à l'article 9, alinéa 1, il manque un espace après les guillemets.

M. Polte répond qu'ils n'ont pas étudié la question de savoir si cette liste pouvait être transmise. Cela étant, le Conseil municipal avait discuté du fait qu'il fallait faire référence non pas à la commune d'origine, mais à la commune de domicile.

Mme Hutin Zumbach précise que l'idée n'est pas d'obtenir une liste nominative, mais de connaître le nombre de personnes de chaque commune, dont Dardagny.

Mme Vanoncini pense qu'il faudrait alors parler, non pas de la liste des membres actifs, mais peut-être du nombre de membres actifs avec l'indication de leur commune de domicile. D'ailleurs, on peut se poser la même question pour la liste des membres du comité.

Mme Zoller note que les membres des comités apparaissent sur le site Internet de la commune. Sur ce point, cela ne doit donc pas être un souci.

Mme Vanoncini propose donc d'amender l'article 5, alinéa 1, lettre e, en remplaçant « la liste de ses membres actifs » par « le nombre de membres actifs avec l'indication de leur commune de domicile ».

La présidente propose de voter la délibération avec l'amendement proposé.

Délibération

Vu la nécessité pour la commune de Dardagny d'adopter un règlement relatif à l'octroi des subventions sportives ;

vu les travaux de la commission « Entretien - Sport » qui s'est penchée sur ce règlement ;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

sur proposition de la commission « Entretien - Sport »,

le Conseil municipal

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver le nouveau règlement relatif à l'octroi des subventions sportives, version du 31 octobre 2021 annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

b) Motions

1) Développement durable – M2021-09 : pour une réduction de la pollution lumineuse

L'entrée en matière sur la motion M2021-09, concernant une réduction de la pollution lumineuse, est acceptée à l'unanimité par 11 voix pour.

M. Guyot signale que cette motion intervient dans un contexte où de plus en plus de communes songent et/ou parviennent à diminuer l'éclairage public. La pollution lumineuse a un certain impact sur un ensemble d'êtres vivants, notamment sur les humains. Il s'avère que la pollution lumineuse peut engendrer des altérations du système hormonal et agir notamment au niveau de l'endormissement. La pollution lumineuse a aussi un impact sur les activités nocturnes des animaux, notamment sur la recherche de nourriture, l'accouplement ou la migration, et peut produire une diminution de la biodiversité, car cela rend les animaux davantage vulnérables. Quant à la flore, elle est exposée à de la pollution lumineuse qui va engendrer une altération de sa physiologie, de sa croissance, de sa floraison ou de sa résistance au gel.

Une réduction de pollution lumineuse aura un bénéfice sur les êtres vivants, mais aussi sur la consommation d'énergie et permettra une économie financière. Tout un chacun sait que réduire la pollution lumineuse signifie une diminution de l'énergie consommée, ce qui est un véritable enjeu aujourd'hui et qui est même mentionné au niveau du Conseil fédéral, ainsi qu'une diminution de la facture d'électricité.

Pour toutes ces raisons, la commission développement durable aimerait charger l'exécutif de produire des phases de tests concernant la réduction des éclairages publics et, s'ils sont concluants, de le généraliser à l'ensemble de la commune. Il est évident que les endroits jugés dangereux, notamment en termes de trafic routier, tels que les passages piétons, les intersections ou toute autre zone jugée dangereuse, ne bénéficieront pas d'une complète extinction de l'éclairage public.

La commission aimerait apporter une réflexion plus globale concernant les lampadaires usités, notamment leur consommation ainsi que les alternatives moins énergivores, et apporter une sensibilisation au niveau de la population. En raison de tous ces bénéfices qu'engendrerait une réduction de la pollution lumineuse, la commission développement durable enjoint le Conseil municipal à approuver cette motion.

Mme Schlipf aimerait savoir si une étude a été faite pour savoir combien vont coûter les relais qu'il faudra poser à chaque fois que des lieux resteront allumés. En effet, il y aura beaucoup de relais à changer et à installer.

M. Guyot précise que, s'agissant d'une motion, il n'y a pas vraiment d'étude qui a été faite au préalable. Il y a d'abord un dialogue qui doit être entretenu, si cette motion est acceptée, entre l'exécutif, les SIG et les partenaires jugés compétents dans cette démarche.

Mme Zoller signale que, sur une route cantonale, cela sera un peu différent, mais, sur les routes communales, il est possible de demander aux SIG de faire une diminution de la luminosité des candélabres communaux. À ce stade, l'objectif n'est pas de mettre en place des détecteurs qui feraient que le lampadaire s'allume s'il détecte un mouvement.

M. Bodenmann aimerait savoir si le thème de la sécurité des cheminements piétons est pris en considération et quel serait l'horaire de cette extinction.

M. Guyot répond que la motion parle d'un horaire d'extinction de 1h00 à 5h30. Concernant l'aspect sécuritaire, la question a été abordée. Ils ont examiné notamment un document de l'office fédéral de l'environnement intitulé « recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » où il est question de la sécurité en tant que telle et du sentiment

d'insécurité. Au niveau de la sécurité, il y a tout l'aspect de la circulation routière et un autre aspect que le rapport nomme criminalité. Au niveau de la sécurité routière, il semblerait que le fait d'éteindre ou de diminuer l'intensité lumineuse ne pose pas de problème. En effet, plus la vision est réduite, plus on réduit sa vitesse en tant que conducteur. Par ailleurs, le rapport préconise de maintenir des éclairages aux endroits jugés dangereux comme les carrefours et les passages piétons. Ces éléments ont été pris en compte dans la motion et sont clairement mentionnés.

De manière plus générale, concernant l'éclairage public et la sécurité routière, il faut savoir qu'une étude a aussi été faite à Berlin, entre 2006 et 2008, dont les conclusions démontrent qu'il n'y a aucune relation significative entre l'intensité de l'éclairage public et les accidents routiers. Concernant la dimension de la criminalité, le rapport stipule que l'éclairage peut avoir un effet plus incitatif que dissuasif. Il permet d'évaluer les traits caractéristiques d'un individu qui se trouverait dans la pénombre. On peut également mentionner le fait que l'on parle des cambriolages des maisons et des appartements et que des statistiques démontrent que plus de 80 % de ces cambriolages ont lieu durant la journée. Ce qui va être déterminant, cela va donc être l'absence de quelqu'un dans la maison ou dans l'appartement bien plus que l'éclairage se trouvant autour.

Concernant le sentiment d'insécurité, ce rapport mentionne le fait que l'insécurité dépend des caractéristiques des personnes et qu'il tient aussi à la question de l'horaire d'occupation des espaces publics. Les statistiques démontrent que ceux-ci sont rarement les lieux de délits ou d'agressions. Le rapport préconise de se tourner vers des lumières blanches et chaudes plutôt que bleues pour diminuer ce sentiment d'insécurité. C'est la raison pour laquelle la motion parle d'une réflexion plus globale sur les modes d'éclairages, notamment sur les ampoules utilisées et leur longueur d'onde.

Pour toutes ces raisons et les preuves scientifiques à l'appui, le sentiment d'insécurité et la problématique de la sécurité, qu'elle soit routière ou criminelle, sont des variables que l'on doit prendre en compte, mais qui ne semblent pas être contraires à ce projet de la commission.

Mme Schlipf note que l'on ne sait pas combien de temps cela va encore durer, mais il y a aussi la question, si cette motion est acceptée, du passage à l'heure d'été.

M. Guyot estime que c'est un enjeu à prendre en compte. Le but est précisément de faire des phases de tests pour voir comment cela se passe, tant en hiver qu'en été.

Mme Vanoncini relève que les SIG ont déjà mis en place ce genre de diminution ou d'extinction dans un certain nombre de quartiers. Ils seront donc de bon conseil sur le dossier. Ce n'est pas une nouveauté pour eux.

Mme Schlipf comprend qu'une décision positive sur cette motion veut dire que la commune peut aller de l'avant pour faire ce test. Elle se demande toutefois ce qu'il se passera si on conclut que le résultat n'est pas si bien.

M. Guyot pense que la réponse réside dans le dialogue entre l'exécutif et le délibératif. Mme Bovy pourra certainement faire des comptes-rendus à ce sujet en commission. Ensuite, suivant les résultats obtenus, les ajustements nécessaires pourront être faits.

M. Bodenmann trouve intéressant de faire cet essai sur une certaine durée et ne pas se limiter à un ou deux mois. Il y a en effet un phénomène d'accoutumance et, si on prend les avis juste après le début de l'essai, on aura certainement beaucoup plus d'avis négatifs que d'avis positifs. En revanche, si on fait durer cet essai sur une année, les gens pourront vraiment s'apercevoir de la qualité de cet essai.

M. Guyot partage l'avis de M. Bodenmann. Il imagine que cette donnée sera prise en compte.

Le projet de motion M2021-09 – pour une réduction de la pollution lumineuse est approuvé à l'unanimité par 10 voix pour et 1 voix contre.

2) Développement durable – M2021-10 : Dardagny, commune bio

L'entrée en matière sur la motion M2021-10, concernant Dardagny, commune bio, est acceptée par 10 voix pour et 1 voix contre.

M. Polte indique que, au vu de la dynamique du Conseil fédéral et du canton sur les stratégies de biodiversité et du fait que Dardagny est une commune de campagne, la commission trouve judicieux que la commune essaie de faire ce qu'elle peut pour préserver la biodiversité. Elle enjoint donc l'exécutif, principalement par le biais de la voirie, de s'appuyer sur la stratégie de biodiversité Genève 2030 du canton. Il s'agit notamment de favoriser les pollinisateurs en intégrant cette pensée quand de nouveaux aménagements sont réalisés et dans l'entretien courant.

Mme Robert fait remarquer, par rapport au point 3 de la motion, qu'elle n'aimerait pas que les plantes actuelles soient remplacées par des plantes qui n'ont plus de feuilles en hiver.

M. Polte explique qu'il s'agit de faire attention quand de nouvelles plantes sont mises. Il s'agit de voir quelles sont les plantes indigènes existantes et ce qui est meilleur pour l'environnement. On sait toutefois que cela ne sera pas toujours possible et c'est la raison pour laquelle la motion parle de « favoriser les espèces indigènes lors de remplacement de végétaux ».

M. Guyot ajoute qu'il existe des compositions d'espèces indigènes « mixed border » qui permettent d'avoir une saisonnalité différente en termes de floraisons et d'avoir des feuilles durant toute l'année.

Mme Hutin aimerait savoir qui prendra les décisions à ce niveau, notamment pour le choix des espèces.

M. Polte imagine que cela sera décidé comme maintenant. Le Conseil municipal n'est pas consulté sur tout, mais il peut y avoir un travail de commission sur un projet précis où il revient à la commission de penser à cet aspect. Pour le reste, cela relève des affaires courantes de l'exécutif.

M. Girardin demande si une formation va être prévue pour les cantonniers qui pourront, le cas échéant, faire, eux aussi, des propositions.

M. Polte précise que cela ne figure pas explicitement dans la motion et la commission n'en a pas vraiment discuté. Toutefois, si on demande quelque chose à des gens, on imagine qu'il faut qu'ils aient été formés pour cela. **M. Polte** ose espérer que, si l'exécutif commence à demander à la voirie de faire des choses spéciales, il faut qu'il offre aux employés concernés la possibilité de se former.

Mme Zoller signale que la commune a un paysagiste parmi ses cantonniers. Simon Chipier a d'ailleurs déjà fait des formations dans ce domaine et il est prévu que les cantonniers aient des formations notamment pour l'utilisation de produits bio. Il est bien évident que l'exécutif ne va pas demander à une personne d'avoir une certaine ligne de conduite si on ne l'accompagne pas dans celle-ci.

Mme Hutin Zumbach fait remarquer qu'on ne peut pas décider de passer du classique au bio du jour au lendemain. Cela prend du temps et de l'énergie. Il faut aussi beaucoup de curiosité et d'investissement. Surtout, il faut adapter l'équipement et le matériel. **Mme Hutin Zumbach** salue cette motion, mais il faut être conscient que ce travail va prendre du temps pour arriver à quelque chose de très concret. Évidemment, l'équipe de la voirie va devoir

appréhender tout cela, ce qui prendra du temps. Par ailleurs, même avec des prestataires extérieurs, typiquement par rapport au stade, ils travaillent pour amener des engrais bio plutôt que classiques.

M. Bodenmann précise que la commune de Lancy est entièrement bio. Dardagny pourrait s'en inspirer.

Le projet de motion M2021-10 – Dardagny, commune bio est approuvé à l'unanimité par 11 voix pour.

c) Questions orales et écrites

Mme Vanoncini aimerait savoir s'il serait possible d'avoir un beamer pour la salle de Bois-Gentil. Cela serait pratique pour les groupes de travail.

Mme Vanoncini signale également que les conseillers municipaux n'ont apparemment pas reçu les procès-verbaux des commissions nécessaires pour la séance d'aujourd'hui. Comme il n'est pas facile de les chercher dans le dossier de chaque commission sur CMNET et de savoir s'ils sont nouveaux ou non, elle aimerait savoir s'il serait possible que les conseillers municipaux soient notifiés quand des documents sont ajoutés sur CMNET.

Mme Zoller pense que ce n'est pas un problème. La Mairie va regarder ce qu'il est possible de faire pour avoir un beamer. Concernant les procès-verbaux, la Mairie doit encore se pencher sur cette histoire de notification sur CMNET. Il faudra prendre le temps de creuser la question à la rentrée.

Mme Schlipf aimerait savoir s'il est possible de contacter une personne capable de mettre le wifi à jour à Bois-Gentil

Mme Zoller confirme que c'est prévu avant les vacances. M. Wyss va aller voir quel est le problème avant les vacances.

Mme Schlipf avait posé la question de l'installation d'un radar de police à Malval. Elle aimerait savoir s'il y a des informations à ce sujet.

Mme Hutin Zumbach répond qu'ils n'ont toujours pas eu le rendez-vous avec la police de proximité pour demander quelles sont les démarches à faire. Ce rendez-vous est prévu au mois de janvier.

M. Rausis signale que, durant les votations, ils se sont interrogés sur l'accessibilité au local de vote de Bois-Gentil qui est assez peu commode pour les personnes en situation de mobilité réduite. Il aimerait savoir si quelque chose serait possible pour améliorer la situation et ce que cela impliquerait le cas échéant.

Mme Zoller trouve que c'est une question pertinente. La Mairie va contacter le service des votations et élections. Peut-être qu'un changement peut être fait assez aisément. Hormis la question de l'accessibilité, l'avantage d'avoir le local de vote à l'école est que la commune est sûre de garder ce bâtiment. En revanche, elle loue les locaux de Bois-Gentil et elle pourrait ne plus le faire à un moment donné. D'ici là, on a le temps de voir, mais la Mairie va poser la question au service des vocations et élections pour connaître les tenants et aboutissements pour un éventuel changement de l'emplacement du local de vote.

8. Dossiers en cours – questions et remarques

Néant

9. Divers

- **Mme Zoller** note qu'un point des deux motions présentées dit qu'il faut informer le Conseil municipal de l'avancée des projets. Elle ne sait pas comment prendre ces propos. Il lui semble que l'exécutif n'est pas avare d'informations, d'explications et de transparence sur les sujets traités. Ces propos lui font penser que l'exécutif ne communique pas. **Mme Zoller** aimerait quand même rappeler qu'elle avait dit, notamment dans le discours de législature de l'exécutif, qu'il y aurait beaucoup d'enjeux auxquels faire face durant ce mandat et que cela demanderait une collaboration forte entre l'exécutif et le Conseil municipal. L'exécutif a assuré de sa volonté de travailler avec les commissions de manière transparente, dans un esprit de concertation, de collégialité et de respect mutuel et il semble à Mme Zoller que c'est le cas. Si certains estiment que ce n'est pas le cas, plutôt que de glisser des messages dans la motion, il faut prendre rendez-vous avec l'exécutif pour en discuter.

Mme Zoller rappelle qu'il y a un point à l'ordre du jour sur les dossiers en cours depuis plusieurs années. S'il arrive à l'exécutif de ne pas parler d'un sujet, ce n'est pas qu'il veut cacher quelque chose. Il y a beaucoup de dossiers et c'est plutôt par surcharge de travail qu'il ne parle éventuellement pas d'un dossier qui se trouve en bas de la pile. Le Conseil municipal a aussi un point à son ordre du jour pour parler des dossiers en cours. Enfin, si, les conseillers municipaux estiment que l'exécutif ne fait pas le travail attendu, qu'il ne dit pas les choses et qu'il en cache certaines, il faut qu'ils viennent vers l'exécutif.

Mme Bovy ajoute que, si certains dossiers ne sont pas abordés, c'est qu'ils ne sont pas prêts. Elle a pour habitude de présenter des dossiers complets. Elle ne vient donc pas avec des bouts de dossiers.

M. Bodenmann est très touché par les propos de Mme Zoller. En effet, avant de l'entendre, il voulait intervenir pour adresser ses remerciements à l'exécutif et aux présidents de commission. Pour lui, c'est une expérience nouvelle d'être conseiller municipal et il trouve que c'est un Conseil municipal exemplaire dans le sens où les gens se parlent et échangent avec beaucoup de respect. Ayant l'habitude de situations très conflictuelles par les missions qu'il a exercées auparavant en tant que juge prud'homme et en tant que président de tribunal des prud'hommes, au comité de la CPEG ou au niveau syndical, il est fier de faire partie de ce Conseil municipal.

M. Bodenmann apprécie beaucoup les informations données aux conseillers municipaux. Il relève qu'il n'y a jamais eu d'opposition à donner des informations. Il suffit de la demander pour l'obtenir, en général, très facilement. Depuis le début, le Conseil municipal et l'exécutif avancent dans le même sens et c'est très encourageant. **M. Bodenmann** s'aperçoit aussi que la richesse des propos tenus permet d'avoir une bonne appréciation des chantiers mis en œuvre. Il est content de faire partie de ce Conseil municipal, malgré les départs de certains, ce qu'il regrette. Les personnes qui quittent le Conseil municipal partent aussi avec des qualités, mais d'autres les remplacent avec d'autres qualités. Cela étant, **M. Bodenmann** espère que cette hémorragie s'arrêtera, sinon le Conseil municipal va finir par travailler en sous-nombre et le travail sera encore plus important. Le fait d'être 15 permet d'avoir un éventail d'opinions et d'ouvertures. Ce soir, on a l'exemple d'un Conseil municipal qui fonctionne dans la collégialité. À ce niveau **M. Bodenmann** voulait remercier l'exécutif qui fait tout le nécessaire pour que cela continue.

M. Guyot précise, notamment à Mme Zoller, qu'il a repris cela d'une motion de la commune de Meyrin. Il n'y a aucun message caché.

Mme Zoller remercie M. Bodenmann pour ses propos et à M. Guyot d'avoir apporté cette précision. Il faut rappeler que l'on est à Dardagny et non dans une ville de 25'000 habitants et encore moins au Grand Conseil. Bien que l'on doive être rigoureux, on peut aussi avoir une certaine souplesse.

- **Mme Nseir** demande si l'exécutif pourrait informer le Conseil municipal de la situation sanitaire surtout au niveau des écoles. Les conseillers municipaux ont pu être un peu étonnés quand ils ont appris qu'il y avait un certain nombre de cas COVID récemment.

Mme Hutin Zumbach répond que l'exécutif n'a pas ces informations sur le nombre de cas. Le DIP ne les donne pas. Avant de prendre la décision sur la fête de l'Escalade, elle est allée discuter avec les enseignants pour savoir comment ils voyaient la situation, mais l'État ne leur transmet pas le nombre de cas. Ce n'est d'ailleurs pas à l'exécutif de gérer cela. Ils ne peuvent pas le faire et ce n'est pas tout à fait leur rôle d'envoyer des messages aux conseillers municipaux pour leur dire quel est le nombre de cas. C'est géré par le DIP. Ensuite, les décisions sont prises notamment via le médecin cantonal.

Mme Zoller ajoute que les seules décisions qu'ils peuvent prendre sont en rapport avec les manifestations organisées par la commune et qui sont soumises aux règles sanitaires en vigueur. Après, ce n'est pas parce qu'on prend une décision d'annulation que c'est forcément parce qu'il y a des cas COVID. C'est juste le fait qu'il y a des règles que l'on est obligées de suivre. La commune a la mainmise sur ses manifestations et c'est alors à elle de prendre la décision avec les personnes et autorités concernées. La commune ne prend toutefois pas la décision par rapport à des cas qui lui auraient été soumis.

- **M. Vuissoz** aimerait remercier particulièrement Mme Hutin Zumbach pour les travaux qu'elle a fait réaliser au dojo.
- **M. Guyot** aimerait remercier les organisateurs de l'événement par rapport à la librairie. Il y avait des véritables trésors.
- **M. Guyot** pense que le Conseil municipal devrait se pencher sur la suppléance des conseillers municipaux et conseillères municipales et prévoir une délibération dans ce sens pour la fin de la législature. Un autre élément important est la votation ayant conduit à remplacer le système actuel avec un maire et deux adjoints ou adjointes par un conseil administratif dans les communes de moins de 3'000 habitants. Il faudrait prévoir de procéder à des changements notamment au niveau du règlement du Conseil municipal et/ou des statuts. On a encore le temps, mais il voulait rendre le Conseil municipal attentif à ces aspects.
- **La présidente** propose de prendre le temps, après la fin de la séance, pour faire une photo de groupe du Conseil municipal.

Mme Vanoncini précise qu'il s'agit de disposer d'une photo du Conseil municipal afin de pouvoir la publier sur la page Facebook de la commune en souhaitant de joyeuses fêtes aux habitants.

- **La présidente** conclut la séance avec une citation d'Antonine Maillet : « La neige possède ce secret de rendre au cœur en un souffle la joie naïve que les années lui ont impitoyablement arrachée ».

La séance est levée à 19h59

La présidente



Tracy Monney

Un conseiller municipal



André Girardin

Le secrétaire



Roger Wyss